

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF
THE SENATE

JOURNAUX
DU SÉNAT

1st Session, 41st Parliament
62 Elizabeth II

1^{re} session, 41^e législature
62 Elizabeth II

N° 146

Wednesday, March 20, 2013

Le mercredi 20 mars 2013

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Baker
Batters
Bellemare
Beyak
Boisvenu
Braley
Brown
Buth
Callbeck
Carignan
Chaput
Comeau
Cools
Cordy
Cowan
Dagenais
Dallaire
Day
Demers
Duffy
Dyck
Eaton
Enverga
Fraser
Furey
Gerstein
Greene
Harb
Hervieux-Payette
Housakos
Hubley
Johnson
Joyal
Kenny

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Kinsella
Lang
LeBreton
MacDonald
Maltais
Manning
Marshall
Martin
Massicotte
McCoy
McInnis
McIntyre
Mercer
Merchant
Meredith
Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Nancy Ruth
Neufeld
Ngo
Nolin
Ogilvie
Oh
Patterson (*Nunavut*)
Plett
Poirier
Raine
Ringuette
Rivard
Rivest
Robichaud
Runciman
Seidman
Seth
Sibbeston
Smith (*Saurel*)
Stewart Olsen
Tardif
Tkachuk
Unger
Verner
Wallace
Wallin
Wells
White
Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

*Andreychuk
*Ataullahjan
Baker
Batters
Bellemare
Beyak
Boisvenu
Braley
Brown
Buth
Callbeck
Carignan
Chaput
Comeau
Cools
Cordy
Cowan
Dagenais
Dallaire
*Dawson
Day
*De Bané
Demers
*Downe
Duffy
Dyck
Eaton
Enverga
*Fortin-Duplessis
Fraser
Furey
Gerstein
Greene
Harb
Hervieux-Payette
Housakos

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hubley
Johnson
Joyal
Kenny
Kinsella
Lang
LeBreton
MacDonald
Maltais
Manning
Marshall
Martin
Massicotte
McCoy
McInnis
McIntyre
Mercer
Merchant
Meredith
Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Nancy Ruth
Neufeld
Ngo
Nolin
Ogilvie
Oh
*Oliver
Patterson (*Nunavut*)
Plett
Poirier
Raine
Ringuette
Rivard
Rivest
Robichaud
Runciman
Seidman
Seth
Sibbeston
*Smith (*Cobourg*)
Smith (*Saurel*)
Stewart Olsen
Tardif
Tkachuk
Unger
Verner
Wallace
Wallin
Wells
White
Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS****Tributes**

Tribute was paid to the Honourable Senator Brown, who will retire from the Senate on March 22, 2013.

Senators' Statements

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Tabling of Documents**

The Honourable the Speaker tabled the following:

Report of the Canadian Human Rights Commission for the year 2012, pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, R.S.C. 1985, c. H-6, sbs. 61(4), and the *Employment Equity Act*, S.C. 1995, c. 44, s. 32.—Sessional Paper No. 1/41-1517.

Presenting or Tabling Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled its seventeenth report (2012-2013 *Main Estimates*).—Sessional Paper No. 1/41-1518S.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Mercer, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Gerstein, Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, tabled its tenth report entitled: *Follow the Money: Is Canada Making Progress In Combatting Money Laundering and Terrorist Financing? Not Really*.—Sessional Paper No. 1/41-1519S.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Runciman, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS****Hommages**

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Brown, qui prendra sa retraite du Sénat le 22 mars 2013.

Déclarations de sénateurs

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'année 2012, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C. 1985, ch. H-6, par. 61(4), et à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44, art. 32.—Document parlementaire n° 1/41-1517.

Présentation ou dépôt de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le dix-septième rapport de ce comité (*Budget principal des dépenses 2012-2013*).—Document parlementaire n° 1/41-1518S.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Mercer, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Gerstein, président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le dixième rapport de ce comité intitulé *Suivre l'argent à la trace : le Canada progresse-t-il dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes? Pas vraiment*.—Document parlementaire n° 1/41-1519S.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Runciman, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SPEAKER'S RULING

On Thursday, February 14, Senator Tardif rose on a point of order to object to the statement made earlier in the sitting by Senator Boisvenu. According to the Deputy Leader of the Opposition, the statement made by Senator Boisvenu was inappropriate under the terms of rule 4-2(6) which explains "that matters raised during Senators' Statements shall not be subject to debate". Senator Tardif sought guidance on the proper content and use of statements.

In the exchanges that followed involving Senator Carignan and Senator Cowan, it is clear that there are at least two alternative views about the nature and character of statements. According to Senator Carignan, the purpose of rule 4-2(6) is to prohibit any debate arising from a statement whether or not there is agreement about the point of view expressed in the statement. From Senator Cowan's perspective, however, the nature of the subject matter should have a role in determining whether it is appropriate as a statement or whether it should be presented in the form of an inquiry or motion.

I want to thank honourable senators for raising this matter. I have considered the possibility of guidelines as Senator Tardif and others requested. There have been a number of rulings in recent years which suggests that there is some confusion with the current operation of the rules.

In reality, the practice of having Senators' Statements has been a feature of the daily sitting since 1991. The rules governing statements have remained fundamentally the same even with the recent revision of the *Rules of the Senate*. The criteria used to determine the subject matter of a statement are not particularly restrictive. The only clear limitation is that the subject of a statement should not relate to an order of the day. This is explained in rule 4-2(5)(b). This rule and 4-2(5)(a) also propose that statements should relate to matters of public interest that a senator believes should be brought to the immediate attention of the Senate. What "immediate attention" means is somewhat difficult to determine precisely. A qualification is raised in Rule 4-2(5)(b) when it suggests that no alternative means be available for bringing the matter to the attention of the Senate. As Senator Cowan pointed out the subject matter of a statement could be presented in the form of a motion or an inquiry. While this would certainly open the matter up to debate, it would also require notice of either one or two days. If the matter is urgent and immediate, this delay might be unacceptable.

As currently written, the Rules do not provide the Speaker with guidance to determine whether the subject matter of a statement is of such a nature that only through a statement can it be brought to the immediate attention of the Senate. Nor do I believe the Senate would want the Speaker to exercise such authority. This is better left to the judgment of individual senators and to the Senate as a whole. If there is need to refine the rules with respect to Senators' Statements, this is best left to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. The committee can recommend through a report to the Senate any changes that could better clarify the criteria for determining any further limitations on the subject matter of statements. It would then be up to the Senate to decide whether to accept any recommendations to the rules respecting Senators' Statements.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le jeudi 14 février, le sénateur Tardif a invoqué le Règlement pour s'opposer à une déclaration faite plus tôt durant la séance par le sénateur Boisvenu. Selon le leader adjoint de l'opposition, la déclaration du sénateur Boisvenu contrevenait aux dispositions de l'article 4-2(6) du Règlement, qui prévoit que « les déclarations ne sont pas sujettes à débat ». Le sénateur Tardif a demandé l'avis de la présidence sur la teneur et l'utilisation correctes des déclarations.

Dans les interventions qui ont suivi, celles des sénateurs Carignan et Cowan, il est apparu clairement qu'il y a au moins deux points de vue différents sur la nature des déclarations. D'après le sénateur Carignan, l'objet de l'article 4-2(6) consiste à interdire la tenue de tout débat sur une déclaration, que tous s'entendent ou non sur le point de vue exprimé dans la déclaration. Par ailleurs, selon le sénateur Cowan, la teneur de la déclaration devrait jouer un rôle dans la détermination de la question de savoir si le sujet abordé dans la déclaration est recevable ou s'il devrait être présenté sous forme d'interpellation ou de motion.

Je tiens à remercier les sénateurs d'avoir soulevé la question. J'ai songé à la possibilité que la présidence apporte des précisions, comme l'ont demandé le sénateur Tardif et d'autres. Il y a eu un certain nombre de décisions là-dessus ces dernières années, et il semble y avoir un peu de confusion quant à l'application du Règlement.

En fait, l'ordre du jour quotidien comprend une période réservée aux déclarations de sénateurs depuis 1991. Les dispositions régissant les déclarations sont restées essentiellement inchangées, même après la refonte récente du *Règlement du Sénat*. Les critères utilisés pour déterminer si la teneur d'une déclaration est recevable ne sont pas particulièrement restrictifs. La seule restriction claire, c'est que l'objet de la déclaration ne doit pas être lié à un article à l'ordre du jour. C'est ce que prévoit l'article 4-2(5)(b) du Règlement. Cet article et l'article 4-2(5)(a) stipulent également que les déclarations doivent porter sur des questions d'intérêt public qui, selon le sénateur, méritent d'être portées à l'attention immédiate du Sénat. Ce qu'il faut entendre par « attention immédiate » est parfois difficile à déterminer de façon précise. L'article 4-2(5)(b) ajoute une disposition en vertu de laquelle tout sénateur peut saisir le Sénat d'une question au moyen d'une déclaration si c'est le seul moyen par lequel il peut le faire. Comme le sénateur Cowan l'a souligné, l'objet d'une déclaration pourrait être présenté sous forme de motion ou d'interpellation. Cela permettrait certes la tenue d'un débat sur la question, mais il reste que cela requerrait la présentation d'un préavis d'un ou de deux jours. Si la question est urgente, pareil délai pourrait être inacceptable.

Tel qu'il est maintenant libellé, le Règlement ne donne aucune indication au Président lui permettant de déterminer si l'objet d'une déclaration est d'une nature telle que le seul moyen dont dispose le sénateur pour le porter à l'attention immédiate du Sénat est une déclaration. Je ne pense pas non plus que le Sénat veuille que le Président exerce pareil pouvoir. Il vaut mieux laisser ce soin au jugement des sénateurs individuels et du Sénat tout entier. S'il faut modifier le Règlement relativement aux déclarations de sénateurs, le mieux placé pour le faire est le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Ce comité peut, au moyen d'un rapport, recommander au Sénat tout changement permettant de clarifier les critères sur lesquels se fonder pour apporter d'autres restrictions à la teneur des déclarations. Il incomberait ensuite au Sénat d'accepter ou de rejeter les recommandations relatives aux dispositions concernant les déclarations de sénateurs.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Other

COMMITTEE OF THE WHOLE

At 2:56 p.m., pursuant to the order adopted on March 19, 2013, the Senate was adjourned during pleasure and put into a Committee of the Whole in order to receive Mr. Graham Fraser respecting his appointment as Commissioner of Official Languages, the Honourable Senator Comeau in the Chair.

—*In the Committee*—

Pursuant to the order adopted on March 19, 2013, Mr. Graham Fraser was escorted to his seat in the Senate Chamber.

Debate.

Ordered, That the Committee rise, and that the Chair report that the Committee has heard the witness.

The sitting of the Senate resumed.

The Chair of the Committee informed the Senate that the Committee has heard the witness.

Motions

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Nolin:

That, in accordance with Section 49 of the *Official Languages Act*, R.S.C., 1985, Chapter 31 (4th Supp.), the Senate approve the appointment of Graham Fraser as Commissioner of Official Languages.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Autres affaires

COMITÉ PLÉNIER

À 14 h 56, conformément à l'ordre adopté le 19 mars 2013, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier afin de recevoir M. Graham Fraser relativement à sa nomination au poste de commissaire aux langues officielles, sous la présidence de l'honorable sénateur Comeau.

—*En Comité*—

Conformément à l'ordre adopté le 19 mars 2013, M. Graham Fraser est conduit à un siège sur le parquet de cette Chambre.

Débat.

Ordonné : Que le comité lève la séance et que le président fasse rapport que le comité a entendu le témoin.

La séance du Sénat reprend.

Le président du comité informe le Sénat que le comité a entendu le témoin.

Motions

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin,

Que, conformément à l'article 49 de la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. 1985, Chapitre 31 (4^e suppl.), le Sénat approuve la nomination de Graham Fraser à titre de commissaire aux langues officielles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Bills — Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

◦ ◦ ◦

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Patterson, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the third reading of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Dyck moved, seconded by the Honourable Senator Chaput, that Bill C-27 be not now read a third time but that it be read a third time this day six months hence.

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

At 4:48 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on October 18, 2011, the Senate adjourned until 1:30 p.m. tomorrow.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7):

Copy of Order in Council P.C. 2013-280 dated March 7, 2013, concerning the Agreement on Social Security between Canada and the Republic of Bulgaria and the Administrative Agreement between the Government of Canada and the Government of the Republic of Bulgaria for the Implementation of the Agreement on Social Security between Canada and the Republic of Bulgaria, pursuant to the *Old Age Security Act*, R.S.C. 1985, c. O-9, sbs. 42(1).—Sessional Paper No. 1/41-1516.

Projets de loi — Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

◦ ◦ ◦

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Patterson, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Dyck propose, appuyée par l'honorable sénateur Chaput, que le projet de loi C-27 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

À 16 h 48, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 18 octobre 2011, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Copie du décret C.P. 2013-280 en date du 7 mars 2013, concernant l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Bulgarie et de l'Accord administratif entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Bulgarie pour l'application de l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Bulgarie, conformément à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. 1985, ch. O-9, par. 42(1).—Document parlementaire n^o 1/41-1516.